



**Procès-verbal de la séance de conseil municipal**  
**6 septembre 2021 à 19h30**  
**Salle de conseil municipal à la Mairie de Yenne**

**Sous la présidence de François Moiroud, Maire.**

**Membres en exercice présents** : Claudine Bolliet, Stéphanie Chalbos, Laurianne Couturier Saint-Maurice, Jean-Marc Etaix, Nicolas Gache arrivé lors de la 3<sup>ème</sup> délibération, Sandrine Gandy, Anaïs Gibello, Florian Lavaud, Patrick Million-Brodaz, Laurine Bollon, Florian Dereyvez, Sandy Lacroix, Jean-Jacques Masson, Cédric Mollard, Evelyne Simond, Catherine Simond dit Durand, Cédric Vigne, Marine Sonot, René Padernoz, Robert Legrand.

**Absent(s) ayant donné procurations :**

*Laure Guilbert* → pouvoir à Sandrine Gandy

**Membre absent** : *Hélène Zuccali*

**Désignation du secrétaire de séance** : Cédric Vigne

**Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2021**

**VOTES /**     pour : 22                      contre : 0                      abstention : 0

**Actualités depuis le dernier Conseil municipal**

Mercredi 14 juillet : cérémonie annuelle honorifique du centre de secours

Vendredi 16 juillet : lancement de l'opération de promotion des vins du Cru Jongieux

Mercredi 28 juillet : passage du jury départemental du fleurissement (maison fleuries)

Samedi 7 août : AG des Amis de la Dent du Chat

Samedi 14 août : apéritif traditionnel offert par les forains

Samedi 21 août : mariage de Mme Karine Péliissier et M. Philippe Thébaud

Samedi 28 août : mariage de Mme Christelle Lelièvre Dubreuil et M. Thierry Meunier  
(célébré par L. Couturier Saint-Maurice)

Jeudi 2 septembre : rentrée scolaire

Vendredi 3 septembre : AG du CTTYB – tennis de table

Vendredi 3 septembre : commission travaux-voirie-bâtiments

Dimanche 5 septembre : AG Volley Yenne Ball

**À noter :**

- Annulation de la fête nationale pour cause de mauvaises conditions météorologiques.
- Annulation de la fête patronale pour cause de réglementation sanitaire.

**Informations :**

Le capitaine, chef de bassin opérationnel de l'AVPS, sera désormais : Jean-Christophe Landron - Il remplacera le capitaine Karine SALAVIN qui prendra d'autres fonctions sur le secteur de Chambéry

## **I DELIBERATIONS :**

### **1/ Choix des entreprises adjudicataires pour le marché de travaux de rénovation de la Place Charles Dullin.**

La délibération est retirée.

La commission des travaux s'étant réunie, après avoir étudié la solution la plus pertinente, propose de négocier avec les entreprises ayant répondu à la consultation sur l'offre de base « printemps 2022 ». La délibération sera du coup, adoptée lors du conseil municipal en séance d'octobre.

**Commentaires : Jean-Jacques Masson, Adjoint-au-Maire délégué aux travaux.**

### **2/ Intention de la Commune de Yenne de porter des projets appelant des financements du dispositif départemental « Petites villes de demain en Savoie »**

En décembre 2020, le Conseil départemental de la Savoie, quant à lui, a acté d'adosser au dispositif de l'Etat, son propre dispositif, visant ainsi le confortement de fonction de centralité, permettant du coup, aux collectivités candidates, mais non retenues dans le 1<sup>er</sup> dispositif, de déposer leur candidature au niveau départemental. Il a été validé, au budget 2021 du Département, une enveloppe de trois millions d'euros, visant l'ensemble des collectivités assurant les fonctions de centralité (bourg-centre ou pôle) afin de ne pas créer une rupture des équilibres entre les territoires, selon certains critères déterminants.

Il convient, pour ce faire, de déposer acte de candidature jusqu'au 30 septembre 2021, en transmettant aux services du Département : Tourisme et Territoire, le dossier requis. Ce dernier portera sur deux volets : aménagements urbains (entrées sud, est et ouest) ainsi qu'infrastructures sportives/associatives (bâtiment multifonctions, court de tennis couvert, pumptrack).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Décide de candidater au dispositif départemental « Petites villes de demain en Savoie et de déposer un dossier complet pour ce faire**

**VOTES : pour : 21                      contre :0                      abstention :0**

### **3/ Révision partielle des montants du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel des agents) : abrogation des délibérations des 13.12.2016, 20.02.2018, 17.04.2018 et 26.11.2019,**

#### **Bénéficiaires**

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents relevant des cadres d'emplois réglementaires, titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Il peut être étendu aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables et est constitué de deux parties :





## 5/ Convention de mandat avec le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) pour la maîtrise d'ouvrage d'un diagnostic énergétique sur son patrimoine d'éclairage public.

Le SDES a pris l'initiative de la réalisation de diagnostics sur les installations d'éclairage public au bénéfice de ses communes adhérentes dont Yenne est.

Il y a moins de 10 ans, un premier diagnostic de l'éclairage public a été réalisé et, les pistes d'amélioration et d'optimisation ont été, pour des raisons de contraintes budgétaires, partiellement, mises en œuvre.

Néanmoins, le SDES propose, en conventionnant avec lui, de refaire ce diagnostic en vue d'améliorer la qualité du dispositif d'éclairage public, de trouver de réelles pistes d'économie et de renégocier les contrats avec le fournisseur d'électricité.

Le coût prévisionnel de cette étude serait de 5800 €HT, financée à hauteur de 40% HT par le SDES. Ce dernier, viendrait aussi financer les travaux prévus conformément identifiés dans le diagnostic, sachant bien que d'autres financeurs pourraient aussi être sollicités. Dans cette hypothèse, le SDES financerait à hauteur de 40% sur la part HT restante et la commune assurerait la part du montant résiduel et la TVA .

Commentaires : Jean-Marc ETAIX, Adjoint au maire délégué aux démarches environnementales.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE de conventionner avec le SDES**

**AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir en confiant au SDES la maîtrise d'ouvrage du diagnostic valant convention financière pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public.**

**VOTES : pour : 22                                  contre :0                                  abstention :0**

## 6/ Admissions en non-valeurs d'impayés en section d'assainissement.

Le comptable public n'ayant pu procéder au recouvrement d'un montant global d'une dette d'assainissement s'élevant à 939.94 € (divers débiteurs), malgré les poursuites réglementaires, demande en conséquence de bien vouloir procéder à l'admission en non valeurs de ces pièces comptables.

Commentaires : Stéphanie Chalbos, Adjointe au Maire déléguée aux finances.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE d'admettre en non valeurs une dette d'assainissement pour 939.94 euros.**

**VOTES : pour : 22                                  contre :0                                  abstention :0**

## 7/ Vœu : soutien à la fédération nationale des communes forestières au sujet de la nouvelle orientation de l'État dans le projet du contrat d'objectifs et de performance État-ONF 2021-2025.



Une demande de soutien, à l'origine de l'union régionale des communes forestières, par ailleurs soutenues aussi par la Fédération nationale et l'association départementale, est parvenue en Mairie

Ces instances sont inquiètes des orientations de l'Etat, adoptées dans le projet de contrat d'objectifs et de performance ETAT-ONF 2021-2025 qui prévoit, entre autres, la suppression de 475 postes ONF sur 4 années et une augmentation de la participation financière des communes au budget de l'ONF.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Ayant ouï les explications du Maire, qui s'est préalablement entretenu avec  
Georges Communal, président de l'association des communes forestières de la  
Savoie,  
DECIDE de soutenir l'Union régionale des communes forestières dans leurs  
démarches.**

**VOTES : pour : 22**

**contre : 0**

**abstention : 0**

## **II- QUESTIONS DIVERSES :**

**Commissions des travaux : Jean-Jacques Masson**

- **Travaux : Kiosque, marais, fibre optique**

**RENTREE SCOLAIRE : Sandrine Gandy**

310 élèves au total au groupe primaire : maternelle et élémentaire.

Excellente rentrée : les travaux de réfection des sols et de peinture dans les couloirs de l'école élémentaire ont été achevés en temps et heure.

La 5ème classe à l'école maternelle a été maintenue

**Services de la Ville : informations**

Retour à mi-temps thérapeutique d'un agent aux ST de la ville

Arrivée, mi-août, d'un agent aux ST, sur le poste d'un agent placé en congés pour longue maladie, après le départ du remplaçant en poste.

Arrivée, le 1<sup>er</sup> septembre, d'un agent aux ST, sur le poste d'un agent placé en congés longue durée, non remplacé à ce jour (sauf ponctuellement).

Le 1<sup>er</sup> septembre, un agent contractuel, est nommé réglementairement sur le poste d'ATSEM qui était vacant à l'école maternelle, pour la durée de l'année scolaire.

Et retour à mi-temps thérapeutique d'une autre ATSEM à l'école maternelle.

En vue du prochain départ à la retraite de la DGS, en poste, et après appel à candidatures formalisé, le successeur retenu occupera ses fonctions à ses côtés, à compter du 11 octobre, jusqu'au départ de l'occupante du poste en titre, le 31 octobre 2021.

De même, la rédactrice affectée au poste : compatibilité-ressources humaines, fera valoir ses droits à la retraite le 31 octobre 2021. Un appel à candidature formalisé a été lancé, les candidats peuvent postuler jusqu'au 10 octobre.

### **Salle polyvalente**

Compte-tenu des règles sanitaires imposées, de nouvelles dispositions obligent tous les utilisateurs-usager (de plus de 12 ans) se rendant dans ladite salle, **classée ERP de type L**, à présenter un « pass sanitaire » dès son entrée dans les lieux, à l'exception de quelques particularités listées par la circulaire préfectorale et le décret en cours.

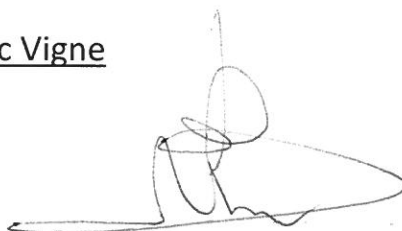
### **FORUM des associations :**

Il sera organisé, sauf pluie, dans le stade bouliste, samedi 11 septembre de 14h à 18h.  
Les dispositions réglementaires inhérentes au bon déroulement de ce temps seront : présentation du « pass sanitaire » à l'entrée et port du masque dans l'enceinte du stade bouliste.

Prochaine réunion de conseil municipal : 4 août 2021, à la MAIRIE.

Le secrétaire,

Cédric Vigne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cédric Vigne', written over a horizontal line.